

# **PROGRAMME D'AIDE AUX CONFÉRENCIERS DE CONGRÈS D'ÉTUDES CANADIENNES**

## **DIRECTIVES**

Ce programme vise à **promouvoir la participation de professeurs/chercheurs non résidents du Canada aux congrès et conférences statutaires des associations d'études canadiennes membres du Conseil international d'études canadiennes**. Dès lors que le programme d'échange de personnalités canadiennes du secteur culturel prévoit la participation de résidents canadiens à ces manifestations, ils sont exclus de celui-ci qui, par exemple, veut contribuer à la participation d'un canadien français à la conférence statutaire de l'association italienne d'études canadiennes.

### **I. ADMISSIBILITÉ**

Seuls les **membres en règle du Conseil international d'études canadiennes (CIEC)** peuvent soumettre une demande de subvention dans le cadre de ce programme.

Toute aide financière fournie en vertu de ce programme doit être utilisée dans le cadre des **congrès ou conférences statutaires annuels, biennaux ou triennaux** d'un membre du CIEC.

Toute demande doit être adressée au:

Conseil international d'études canadiennes  
2, avenue Daly,  
Ottawa, Canada  
K1N 6E2

### **II. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

- Une subvention n'excédant pas **2,000 \$Cdn par année** peut être accordée à chaque membre du CIEC, pour aider à défrayer les coûts de voyage de professeurs/chercheurs non résidents du Canada, invités à titre de conférenciers à leur congrès statutaire annuel, biennal ou triennal.
- Le **double (4,000 \$Cdn) ou le triple (6,000 \$Cdn) de cette somme peut être accordé dans le cas de conférences statutaires biennales ou triennales respectivement**, bien qu'une association puisse préférer diviser ce montant pour disposer de fonds lors de colloques, séminaires ou conférences d'importance durant les années d'intervalles.